



Pouldreuzic le 24 novembre 2010

Nous confirmons notre engagement du mois de juillet 2003 à respecter les 10 principes du Pacte Mondial relatif aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

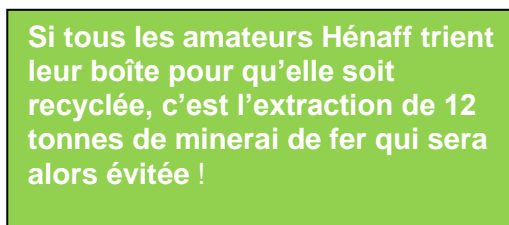
Bonne pratique concernant la prise d'initiative tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement (Principe n° 8 du Pacte Mondial)

Notre activité génère trois types de déchets, dont les déchets industriels banals (D.I.B).

Afin de limiter l'impact environnemental de ces déchets, dès 1996, nous avons mis en place, dans notre usine, un système de tri sélectif que nous avons étendu aux bureaux en 2002. L'acquisition de poubelles spécifiques (une couleur par type de déchets) installées dans les différents ateliers de travail et l'information diffusée à l'ensemble du personnel ont permis d'isoler les déchets qui pouvaient être recyclés.

Nos produits finis sont également générateurs de déchets au niveau des consommateurs. Nous avons donc signé un partenariat avec Eco-emballage afin d'inciter, par des messages simples, les consommateurs à trier et participer au recyclage des emballages de nos produits.

En voici deux exemples :



En 2010 nous avons participé activement à la semaine européenne de réduction des déchets, en proposant une action auprès de toutes les personnes présentes dans l'entreprise à travers une exposition temporaire, la diffusion de documents, et des explications dans le but de promouvoir le compostage domestique.

Bonne pratique concernant la mise en application de techniques respectueuses de l'environnement (Principe n° 9 du Pacte Mondial)

Ainsi nous mesurons chaque année le volume de nos déchets pouvant être revalorisé dans des filières spécifiques ou non.

Les déchets recyclables :

Ces déchets comprennent :

a) Les films étirables, les films rétractables, les cartons, les papiers

Les films étirables et rétractables, ainsi que les cartons sont entreposés dans deux grandes bennes qui sont ensuite dirigées vers le centre de tri de Fouesnant, tout comme les déchets issus du tri sélectif dans les bureaux et les salles de pause (verre, papier et carton, plastique, aluminium). Les papiers confidentiels sont recyclés par une société spécialisée.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
masse totale recyclée	76,4	95,5	85,9	109,6	94,0	111,6	82,0	84,5	89,1	77,6	79,1	74,2	68,0
films étirables et rétractables	5,0	9,5	8,7	5,3	6,5	9,0	9,3	9,2	7,4	5,4	13,1	4,5	4,2
cartons	71,4	86,0	75,8	102,7	85,3	101,7	69,2	70,8	77,6	67,7	61,6	63,5	58,7
tri sélectif dans les bureaux							2,5	3,0	3,2	3,6	3,0	4,7	4,0
papiers confidentiels			1,4	1,6	2,2	1,0	1,0	1,5	0,9	0,8	1,4	1,4	1,1

La baisse des tonnages de cartons recyclés s'explique par la diminution des volumes de matières premières congelées (souvent conditionnées en cartons), au profit des matières premières fraîches. En 2009, la quantité de produits congelés importés est inférieure à l'année 2008.

La hausse des tonnages des films étirables et rétractables en 2007 (+240 %) s'explique par une destruction des stocks déclassés. Les tonnages de 2008 et 2009 sont plus conformes aux tonnages annuels moyens.

Depuis 2008, l'entreprise AGEHB relevant les papiers confidentiels de la société n'a effectué une collecte qu'en mai 2010. Ces déchets sont pris en compte pour l'année 2009.

Le tri sélectif mis en place en 2002 dans les bureaux et locaux de pause a toujours lieu, 4 tonnes ont été recyclées en 2009.

b) Les palettes accidentées

Les palettes accidentées sont vendues à l'entreprise « Les Palettes de Cornouaille » qui les remet en état pour recyclage. Le nombre de palettes indiqué représente toutes les palettes reprises mais il n'y a que les "Europe" cassées, les "100x120" et les "80x120" en bon état qui sont valorisées.

Jusqu'en 2008, la baisse du nombre de palettes accidentées s'explique par une meilleure surveillance et plus de réparations effectuées en interne. Le nombre de palettes vendues gonfle considérablement en 2009, cette évolution est due en partie aux nouvelles exigences des clients. En effet, il est désormais exigé que les transports soient effectués avec seulement une gamme de produit par palette. Ainsi, les transports de palettes sont plus intenses au sein de l'entreprise et les casses plus fréquentes. Cette variable nécessite en 2010 une attention accrue.

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
1322	1367	1149	1361	1352	1573	1600	1387	1284	922	954	2018

c) Le métal

Nous effectuons la récupération de :

- boîtes métalliques provenant de la cuisine des saucés et boîtes abîmées sur les lignes avant emboîtement.
- pièces diverses en acier, aluminium ou inox, issues principalement de la maintenance et/ou de la suppression de matériel.

Les hausses de 2005 et 2007 sont dues à une opération "tri et vidage du parc à matériaux". Les chiffres de 2008 et 2009 sont plus conformes aux tonnages habituels.

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
6,1	11	31	32	9	11	6	34,2	2,68	12,48	8,32	8,66

d) Le verre

Depuis 2003, nous récupérons le verre. Ceci consiste principalement en des verrines non commercialisées, préalablement vidées. En 2009, la Communauté des Commune du Haut Pays Bigouden a enlevé 720 kg de verre. En 2008, la quantité collectée était de 1.46 tonnes. Cette chute s'explique par une production de verrines plus faible sur l'année 2009 d'une part et une amélioration du process avec moins de déclassé d'autre part.



Stockage des palettes abîmées



Benne de collecte des métaux



Chaîne de conditionnement en verrine

e) Les déchets verts :

Les différents déchets verts rencontrés sont les coupes de toutes sortes, les tontes, les résidus de tailles et les fleurs fanées. Ils sont envoyés au point environnement de Pouldreuzic ainsi que dans une ferme voisine afin d'être compostés. L'augmentation du volume de déchets verts depuis 2005 est due au choix de faire des tailles plus importantes que les années précédentes et à l'augmentation des surfaces entretenues. En 2008, quelques arbres ont été coupés d'où un volume important de 401 m³. En 2009, le volume est de nouveau normal.

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
100	120	180	177	200	201	144	306	262	272	401	274

Les déchets non recyclables :

Il s'agit principalement des poubelles de l'usine réservées aux déchets non recyclables (papier essuie-mains, emballages souillés, ...). Depuis septembre 2002, l'enlèvement de ces déchets est effectué par la Communauté des Communes du Haut Pays Bigouden, qui les pèse avant de les envoyer à Laval dans un centre de stockage, ou à Concarneau pour incinération. Chaque année, nous essayons d'améliorer le tri des déchets. Ainsi, par exemple, les boîtes ou verrines déclassées sont vidées pour pouvoir être mises dans les bennes à ferraille ou à verre. L'utilisation plus grande de matières premières fraîches contribue aussi à diminuer les emballages à détruire. Cependant, depuis 3 ans, nous constatons une stabilisation des tonnages de déchets non recyclables.

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
91	106	100	125	106	57	61	55	51	53	53	52,3



Parc autour de l'usine et des bureaux commerciaux



Ramassage des déchets non recyclables

Les Déchets Industriels Spéciaux (D.I.S.)

Nous générons aussi des D.I.S. qui résultent en majorité de la maintenance des machines :

- Huiles usagées (issues des vidanges de machines).
- Solvants non halogénés
- Emballages souillés (huiles, solvants, produits d'hygiène, produits alimentaires, etc...)
- Filtres à huile
- Piles.
- Ampoules et tubes fluorescents
- Cartouches des imprimantes.
- Matériel informatique.
-

Ils sont enlevés par une entreprise spécialisée et agréée (Chimirec) pour être valorisés ou raffinés à des fins de recyclage.

Le tri sélectif nous permet de minimiser l'impact et le coût de traitement des déchets pour la collectivité comme pour l'entreprise.

C'est pour cela que nous sommes à tout moment à la recherche de solutions afin de les valoriser.

Jean-Jacques Hénaff
Président
Jean Hénaff SA
29710 Pouldreuzic